

Séance du 10 mars 2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme N. MASCRET absente excusée.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :

Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.

Puis, il propose d'approuver la séance précédente du 11 février 2020.

Approbation de la séance du 11 février 2020

L'assemblée approuve la séance du 11 février 2020.

14 pour et 4 contre

*Mme POCQUET A-M fait part de ses remarques et informe l'assemblée qu'elle n'approuve pas le compte rendu du 11/02/2020 pour les raisons suivantes :
Ses remarques concernant les demandes de subvention pour un "hangar sportif" ne figurent pas sur ce compte rendu. Elle ajoute donc les précisions suivantes :*

*-Convocation du Conseil Municipal pour la réunion du 10/12/2019 :
Aucun point concernant un hangar sportif.*

*-Ordre du jour du Conseil Municipal du 10/12/2019 :
Ajouts de 2 sujets mais toujours aucun point concernant un hangar sportif.*

*-Compte rendu du Conseil Municipal du 10/12/2019 :
Délibération 62-2019 "Aménagement d'un hangar sportif au stade ...auquel est joint le budget..*

Alors que ce sujet n'a jamais été discuté, de plus nous étions 19 conseillers représentés il est mentionné sur ce compte rendu 17 "pour" quel est le vote des 2 manquants ?

Mr le Maire répond que ce conseil est entériné et qu'il est trop tard pour revenir sur ce sujet.

Réponse du maire :

Le sujet « hangar sportif » a fait l'objet d'un ajout au N° 2 des sujets ajoutés puis soumis à l'approbation de l'assemblée en début de séance le 10 décembre 2019.

A propos du nombre de conseillers ayant participé à cette délibération n° 62-19, la correction avait été faite avant collage sur le registre et donc avant présentation à l'assemblée du compte rendu pour signature.

Information à l'assemblée :

Monsieur le Maire et Monsieur Gérard HAUTAVOINE se sont rencontrés ce mardi 10 mars 2020 à 16 heures afin de ne pas envenimer le climat des derniers jours avant l'élection municipale du 15 mars.

Ensemble, ils font une déclaration à l'assemblée suite à leur accord passé l'après-midi même.

N° 10-2020

Achat de 3 parcelles de bois le long de la route du Ménil

18 pour

Le maire expose au conseil municipal la proposition faite par M. LEDUC Alain propriétaire de 3 parcelles de bois :

SECTION C N° 44 pour une contenance de 13 a 39 ca

SECTION C N° 46 pour une contenance de 28 a 17 ca

SECTION C N° 48 pour une contenance de 25 a 10 ca

Soit un total de 66 a 66 ca

Ces parcelles sont situées le long de la Route du Ménil.

Le maire observe que celles-ci pourraient permettre un élargissement de la voie communale N° 5 si nécessaire dans l'avenir.

Le vendeur en propose 1900 €, frais en sus à la charge de l'acheteur. Ce prix a été fixé par Maître CAILTEAUX.

Après délibération, l'assemblée accepte cette proposition et

DECIDE, d'acquérir ces 3 parcelles de bois au prix de 1900 € frais en sus à la charge de la collectivité.

N° 11-2020

Approbation du compte de gestion 2019 de la commune

18 pour

Approbation du compte de gestion de M. Robert CASABIANCA, Receveur de la collectivité de Warmeriville.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOUSEL Patrice, maire de la commune,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Voir tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0 €	223 474.42 €	0 €	542 131.91 €
Part affectée à l'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations de l'exercice	0 €	88 312.69 €	0 €	142 848.86 €
Totaux	0 €	311 787.11 €	0 €	684 980.77 €
Résultat de clôture	0 €	311 787.11 €	0 €	684 980.77 €
		Besoin de financement		
		Excédent de financement	684 980.77 €	
		Restes à réaliser DEPENSES	360 132.45 €	
		Restes à réaliser RECETTES	165 050.00 €	
		Besoin total de financement		
		Excédent total de financement	489 898.32 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0 €	765 606.33 €
Part affectée à l'investissement	0 €	0 €
Opérations de l'exercice	0 €	231 161.55 €
Totaux	0 €	996 767.88 €
Résultat de clôture	0.00 €	996 767.88 €

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N° 12-2020

Approbation du compte administratif 2019 de la commune

18 pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GRIFFON Pol présentant le résultat de l'exercice comptable 2019, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. MOUSEL Patrice, Maire, après s'être fait présenter le budget unique ainsi que les décisions modificatives ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

(Voir tableau ci-après)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0 €	223 474.42 €	0 €	542 131.91 €
Part affectée à l'investissement	0 €	0.00 €	0 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0 €	88 312.69 €	0 €	142 848.86 €
Totaux	0 €	311 787.11 €	0 €	684 980.77 €
Résultat de clôture	0 €	311 787.11 €	0 €	684 980.77 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		684 980.77 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		360 132.45 €	
	Restes à réaliser RECETTES		165 050.00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		489 898.32 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0 €	765 606.33 €
Part affectée à l'investissement	0 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0 €	231 161.55 €
Totaux	0 €	996 767.88 €
Résultat de clôture	0.00 €	996 767.88 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte administratif 2019 est similaire au compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- Au compte 1068 (recette d'investissement) : 0.00 €
- Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 311 787.11 €
- Au compte 001 (excédent d'investissement reporté) : 684 980.77 €

N°13-2020

Affectation du résultat 2019 de la commune

18 pour

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé ce jour, le 10 mars 2020, le compte administratif 2019, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 311 787.11 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution de clôture de

684 980.77 €

Un solde de restes à réaliser de

- 195 082.45 €

(D. 360 132,45 € – R.165 050,00 € = - 195 082.45 €)

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019

DECIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) :

Financement de la section d'investissement

0.00 €

Report en section de fonctionnement :

(Ligne 002 en recettes)

311 787.11 €

Report en section d'investissement :

(Ligne 001 en recettes)

684 980.77 €

N° 14-2020

Définition des taux communaux 2020

18 pour

Le maire présente la proposition retenue par la commission des finances qui consiste à ne pas augmenter la valeur des taux des deux taxes communales. La taxe d'habitation étant supprimée.

Communication des taux moyens communaux 2019 au niveau :

National et Départemental

Taxe foncière (bâti)	21.59 %	25.85 %
Taxe foncière (non bâti)	49.72 %	24.24 %

Puis l'assemblée prend connaissance des taux votés en 2019 au niveau de la commune pour être appliqués sur les bases communales.

TAXE D'HABITATION	16.92 %
FONCIER BATI	23.28 %
FONCIER NON BATI	12.19 %

Le maire propose, puisque le budget le permet, de ne pas augmenter les taux communaux pour cet exercice 2020.

Après délibération, le conseil municipal confirme ce choix de ne pas augmenter ceux-ci en 2020 et arrête les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) 23,28 %

Taxe foncière (non bâti) 12,19 %

N° 15-2020

Vote du budget communal 2020

14 pour 1 contre 3 abstentions

Après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2019 du budget communal qui fait apparaître :

- *un excédent de fonctionnement de : 88 312.69 €*
- *un excédent d'investissement de : 142 848.86 €*

Le résultat de clôture est de : 996 767.88 €

311 787.11 € (223 474.42 € + 88 312.69 €) + 684 980.77 € (542 131.91 € + 142 848.86 €) = 996 767.88 €

Des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes :

En dépenses : 360 132.45 €

En recettes : 165 050.00 €

***Différence à financer* : 195 082.45 €**

L'assemblée ayant décidé d'affecter ce résultat comme suit :

- ***311 787.11 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)***
- ***684 980.77 € au 001 (excédent d'investissement reporté)***

Le maire propose un budget équilibré comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 1 401 233 €

Total de recettes de fonctionnement : 1 610 543 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 209 310 €

Total des dépenses d'investissement : 1 401 379 €

Total des recettes d'investissement : 1 401 379 €

De plus, l'assemblée arrête la liste des subventions allouées aux différentes associations communales et autres. Celles-ci sont mentionnées en détail dans le budget de la commune.

14 pour et 4 abstentions (Mme DOUSSAINT Ms LIESCH, GAIDOZ, MASSICOT) pour le vote des subventions communales.

Après délibération, l'assemblée approuve cette proposition de budget 2020 proposée par la commission des finances et le maire puis vote celui-ci comme présenté ci-dessus.

Résultat du vote :

14 pour

1 contre (Mme POCQUET) et

3 abstentions (Ms LEROY H. HAUTAVOINE G. et LOURDAULT M.)

M. HAUTAVOINE G. demande à ce que le prochain budget soit présenté sur écran pour une compréhension plus aisée.

Informations diverses :

M. Le Maire informe l'assemblée :

Le maire signale que les tableaux pour les permanences des deux bureaux de vote et ceux pour le dépouillement sont établis et transmis aux personnes concernées.

Il communique à l'assemblée le montant des honoraires d'avocat par affaire :

Affaire CODER : 12 000 €, Affaire RAMDANI 2 000 €

Rembt du CIVIS (protection juridique) 13 700 € sur l'année 2019

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 37.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :
Absente excusée,

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :